

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 68 - 2025 relative à la modification des statuts du collège doctoral

Vu le code de l'éducation,
Vu l'article 1 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat,
Vu la délibération n°56-2025 relative à la création et à l'approbation des statuts du collège doctoral,
Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 5 septembre 2025,
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 16 septembre 2025,

Article 1 : Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la transformation du collège doctoral en un service interne de l'université en lieu et place d'un service général.

Article 2 : Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification des statuts du collège doctoral.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

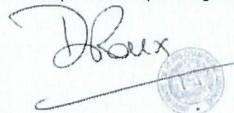
Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.
2025 Pour le président et par délégation,



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Statuts collège doctoral et modifications avant-après

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30/09/2025**

Document mis en ligne le : **30/09/2025**